



Déclaration liminaire de l'Unsa Education,

Au CSA-SD Carte scolaire 1^{er} degré

Du 6 février 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et ne permettront pas, cette année encore, d'améliorer nos conditions d'enseignement.

Dans le 1^{er} degré, bien que la démographie soit à la baisse, la dotation neutre dont notre département bénéficie ne sera pas suffisante pour couvrir tous les besoins actuels et met le fonctionnement du service public d'éducation du 1^{er} degré dans de réelles difficultés. En effet, cette dotation neutre ne permet pas réellement l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements de classes en éducation prioritaire ou de la limitation à 24 élèves dans les classes de GS, CP et CE1. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, le manque actuel de remplaçants dans notre département conduit dès à présent dans plusieurs circonscriptions au report à une date indéterminée de plusieurs aides à la direction, sans parler des nombreuses classes pour lesquelles les enseignants absents pour une plus ou moins courte durée ne peuvent pas être remplacés.

D'autre part, depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED. Si le ministre a annoncé des créations de 262 postes de RASED depuis six ans lors du dernier CSAMEN, nous constatons pourtant en territoires et plus particulièrement dans notre département qu'il n'en est rien. Ces postes sont pourtant

indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves et des écoles.

Parallèlement, l'Unsa Education porte depuis plusieurs mois, tant à l'échelle locale que nationale, la question de l'École inclusive. De nombreux collègues pourraient malheureusement en venir à « la rejeter » tant les conditions d'accueil de certaines difficultés rendent le métier et l'apprentissage impossibles et même dangereux pour les personnels et pour leurs élèves. Pour éviter une telle issue dommageable, il est urgent, selon l'UNSA Education, de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est pourtant abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves.

D'autre part, le SE-Unsa a rappelé au Ministère son souhait de travailler rapidement une nouvelle carte de l'éducation prioritaire qui puisse prendre en compte les écoles et établissements qui n'y sont pas actuellement mais dont les indicateurs devraient leur permettre d'intégrer les réseaux, c'est-à-dire une carte qui prenne en compte les écoles orphelines qui ouvrent dans des conditions difficiles à la réussite de leurs élèves.

Malgré ces nombreuses tensions engendrées par un nombre de moyens humains insuffisants et qui ne pourront malheureusement pas être résolues à travers cette carte scolaire 2024, nous concluons cette déclaration liminaire en saluant, Monsieur l'IA-Dasen, certains de vos choix tels que le soutien appuyé aux écoles fragiles de 3 classes ou l'attention particulière et le soutien apporté aux écoles ayant un IPS très faible.